

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2009 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :**

**PRÉSENCES :**

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:  
La directrice générale, secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

**ORDRE DU JOUR**

1. Un moment de recueillement
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
  1. Rapport de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 16 novembre 2009.
8. C.P.T.A.Q.
9. Avis de motion
10. Adoption des règlements
  1. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 07-01-2009 modifiant le règlement de construction 07-1989 «Régir le blindage des bâtiments sur le territoire de la municipalité»
  2. Adoption du règlement numéro 08-2009 afin de modifier les limites de vitesse sur certaines rues et sections de rues.
  3. Adoption du règlement 07-2009 afin de permettre le paiement de toutes les taxes et compensations en 4 versements.
11. Affaires nouvelles
  1. Reconstruction des rues Jean & Rousse – Décompte #1 final
  2. Rue Guilbault phase 1 et prolongement de la rue Adam - Décompte # 2 et acceptation provisoire des travaux
  3. Mise aux normes du réservoir et structure de la station de surpression – Surveillance
  4. Installation d'un bouton «start» pour l'éclairage de la patinoire
  5. Teknika – Rang Ste-Rose

6. Demande de dérogation mineure # 2009-205 concernant une remise et un garage, propriété de monsieur Roch Rémillard.

7. Éclairage de la patinoire du parc Paul-Émile-Asselin

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

## **1. Un moment de recueillement**

L'assemblée s'accorde un moment de recueillement

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

227-2009

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009**

228-2009

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **4. Approbation des comptes payables et payés**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques ( qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

229-2008

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 286 804,58 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **5. Correspondance**

### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

### **2009-181 OMH – Budget 2010**

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes ;

230-2009

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'approuver les prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation au montant de 69 171,00\$.

D'autoriser la dépense de 6 917,00\$ représentant la contribution de la municipalité au déficit de l'OMH pour l'exercice financier 2010.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **2009-184 Nomination des représentants municipaux sur le conseil OMH**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes est composé de sept (7) membres dont trois (3) membres doivent être nommés par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de ces nominations est de trois ans se terminant le 31 décembre 2009;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner trois (3) représentants pour les années 2010-2011-2012.

231-2009

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

De mandater pour siéger au conseil d'administration de l'OMH :

Monsieur Réjean Belleville

Madame Christine Marion

Un élu

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **6. Rapport des comités**

### ***Madame Christine Marion***

Le comité des loisirs va s'associer pour le dépouillement de l'arbre de Noël avec les Chevaliers de Colomb.

Le dépouillement aura lieu le 20 décembre de 12h00 à 15h00.

***Réjean Belleville***

Samedi le 5 décembre, nous aurons la guignolée. Il y aura trois ponts payants. Nous avons besoin de bénévoles, vous êtes bienvenue.

Nous préparerons les paniers de Noël les 18 et 19 décembre et la distribution se fera le 20 décembre.

## **7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs**

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

### **7.1 Rapport de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 16 novembre 2009.**

Le conseil prend acte de dépôt de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 16 novembre 2009.

## **8. C.P.T.A.Q.**

## **9. Avis de motion**

## **10. Adoption des règlements**

### **10.1. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 07-01-2009 modifiant le règlement de construction 07-1989 «Régir le blindage des bâtiments sur le territoire de la municipalité»**

232-2009

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 07-01-2009 modifiant le règlement de construction 07-1989, tel que déjà amendé en vue de :

- Régir le blindage des bâtiments sur le territoire de la municipalité.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.2. Adoption du règlement numéro 08-2009 afin de modifier les limites de vitesse sur certaines rues et sections de rues.**

233-2009

Il proposé par Michel Picard,  
Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 08-2009 afin de modifier les limites de vitesse sur certaines rues et sections de rues.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.3. Adoption du règlement 07-2009 afin de permettre le paiement de toutes les taxes et compensations en 4 versements.**

234-2009

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

D'adopter le règlement 07-2009 afin de permettre le paiement de toutes les taxes et compensations en 4 versements ainsi que d'abroger les règlements 24-2004, 47-2006 et 24-01-08 permettant d'échelonner le paiement des taxes municipales.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **11. Affaires nouvelles**

### **11.1 Reconstruction des rues Jean & Rousse – Décompte #1 final**

**CONSIDÉRANT** le mandat accordé à Généreux Construction par la résolution 173-2009 au montant de 98 805,13\$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont au tonnage et au mètre cube;

235-2009

Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense pour le décompte # 1 – Final au montant de 109 885,93\$ taxes incluses.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.2 Rue Guilbault phase 1 et prolongement de la rue Adam – Décompte # 2 et acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT** le mandat accordé à Généreux Construction par la résolution 157-2009 au montant de 241 099,87\$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** le paiement du décompte # 1 au montant de 166 810,01\$ taxes incluses autorisé par la résolution 185-2009;

**CONSIDÉRANT** la surveillance du chantier pour le projet rue Guilbault phase 1 et prolongement de la rue Adam, à la vérification des correctifs demandés et à l'analyse du décompte progressif # 2 de l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation provisoire des travaux par l'ingénieur et sa recommandation de payer le décompte # 2;

236-2009

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif #2 au montant de 17 907,19\$ taxes incluses à Généreux Construction Inc.

D'autoriser le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.3. Mise aux normes du réservoir et structure de la station de surpression - Surveillance**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat pour les travaux de mise aux normes du réservoir et structure de la station de surpression a été accordé à Construction Thorco Inc. par la résolution 222-2009 au montant de 114 242,28\$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'assurer la surveillance de ces travaux;

237-2009

Il est proposé par Pierre Venne,

D'accorder le mandat de surveillance des travaux de mise aux normes du réservoir d'eau potable et structure de la station de surpression à Leroux Beau-doin Hurens & Associés Inc. au montant de 9 500,00\$ plus les taxes.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.4. Installation d'un bouton «start» pour l'éclairage de la patinoire**

238-2009

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'accorder le mandat de fourniture et d'installation d'un bouton poussoir au cabanon de la patinoire de l'hôtel de ville à Bertrand Bellemare Inc. au montant de 800\$ + les taxes

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.5 Teknika – Rang Ste-Rose**

239-2009

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 713,32\$ à la Mrc de Joliette pour la facture FR7213 concernant les services professionnels pour les travaux correctifs du rang Ste-Rose

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.6. Demande de dérogation mineure # 2009-205 afin de régulariser l'implantation dérogatoire d'une remise et d'un garage sur une partie du lot 4 avec résidence y érigée portant le numéro civique 7051, rue Lajeunesse, propriété de la succession de Monsieur Roch Rémillard.**

**Considérant** la demande déposée par Madame Diane Rémillard, représentante de la succession de M. Roch Rémillard;

**Considérant que** la présente demande de dérogation mineure vise une partie du lot 4, cadastre de la paroisse de Sainte-Élizabeth (matricule 0304-78-7139), soit la propriété située au 7051, rue Lajeunesse ;

**Considérant que** ladite demande vise à régulariser l'implantation de deux (2) bâtiments accessoires implantés à 1,18 mètre et 0,05 mètre de la marge latérale ;

**Considérant que** d'autoriser une telle demande de dérogation mineure ne semble pas causer de préjudice grave au voisinage ;

**Considérant que** de rejeter la présente dérogation mineure créerait un préjudice grave à la demanderesse, puisque le garage devrait être démoli car il ne peut être déplacé en respectant les normes d'implantation actuellement en vigueur ;

**Considérant que** la demanderesse est de bonne foi ;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de faire droit à la présente demande ;

**En conséquence,**

240-2009

Il est proposé par Michel Picard, «retiré»

Et résolu :

D'accorder la présente demande de dérogation mineure et ce tel que demandée visant à régulariser l'implantation de deux (2) bâtiments accessoires implantés à 1,18 mètre et 0,05 mètre de la marge latérale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**La succession de monsieur Roch Rémillard et le voisin de la propriété monsieur Sylvain Piquette demeurant au 7045, rue Lajeunesse désirent s'exprimer sur le sujet, monsieur Michel Picard accepte de retirer la proposition.**

Le conseil prend en considération les commentaires exprimés, en fera l'analyse et rendra sa décision dans une prochaine assemblée du conseil.

### **11.7. Éclairage de la patinoire du parc Paul-Émile-Asselin**

241-2009

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de ± 3 075\$ + les taxes pour la fourniture et l'installation de 4 nouvelles lumières de 1 000 Watts.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **12. Varia**

### **13. Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

242-2009

L'ordre du jour étant épuisé ;

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20  
Heures 45

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

---

Mairesse

---

Directrice générale  
Secrétaire - trésorière *gma*